



# Mathieu Laensberg

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

## EXTÉRIEUR.

### PORTUGAL. — Lisbonne, le 22 mai.

(Correspondance particulière.)

Un vaisseau français, le *Santi-Pétri*, est entré aujourd'hui dans le Tage. Une fête à bord de ce beau vaisseau, offerte au roi de Portugal par S. Exc. M. le baron Hyde de Neuville, et par le contre-amiral baron des Rotours, a été acceptée par S. M.

Dès le lendemain de l'arrivée du *Santi-Pétri* dans la rade de Lisbonne, le roi, accompagné des Princesses ses augustes filles, fut aperçu tout à coup à peu de distance du vaisseau: il paraissait vouloir garder l'incognito; mais à l'instant même les cris de *vive le roi!* répétés avec le plus vif enthousiasme, et une musique guerrière jouant l'air national des Portugais, annoncèrent au monarque qu'il était reconnu. Alors il s'approcha de plus près; et, au moment de son départ, il fut salué par une décharge de toute l'artillerie. Le soir même, le contre-amiral des Rotours, M. Ponce, son capitaine de pavillon, et tout son état-major, eurent l'honneur d'être présentés au roi par l'ambassadeur de France. S. M., qui daigna les accueillir avec une extrême bonté, doit, attendant la fête qu'elle a acceptée pour le 26, se rendre aujourd'hui 22 à bord du *Santi-Pétri*, pour voir en détail ce beau vaisseau, dont le nom rappelle de souvenirs si glorieux pour la marine française. (*Jal. des Débats.*)

### ESPAGNE. — Madrid, le 3 juin.

Le général en chef de l'armée française, prenant en considération les diverses demandes qui lui ont été adressées, a consenti à prolonger, jusqu'au 5 de ce mois, le terme accordé aux individus non employés dans l'armée, pour retourner en France.

— Le 30 mai, jour anniversaire de la naissance du roi, a été célébré par des illuminations brillantes et des représentations extraordinaires à nos deux théâtres.

— Le roi d'Espagne a nommé à l'archevêché de Tolède, vacant par la mort du cardinal de Scala, l'évêque de Zamora D. Pedro Inguanzo et Ribéro.

— Les dépêches officielles du Pérou, transmises par la voie de Buénos-Ayres, ne laissent plus aucun doute sur la retraite précipitée de Bolivar. Pendant que le vice-roi Laserna rentrait à Lima, le gouverneur de Chiloe s'empara de Valdivia. Un transport de 7 mille fusils pour le compte des insurgés, est tombé entre les mains des royalistes. (*Etoile.*)

— Un grand nombre d'autorités se refusant à l'exécution de l'amnistie, on doute qu'elle soit nulle part mise à exécution. On va jusqu'à dire que, vu le nombre considérable d'obstacles qu'elle rencontre, le gouvernement la révoquera, et qu'elle tombera comme l'ordonnance sur les volontaires royaux.

— La veille de Saint-Ferdinand, on jouera sur le théâtre de Barcelonne, la *Clémence de Tius*.

— Sir William A'Court, ministre d'Angleterre, est rappelé par son gouvernement, qui doit, dit-on, le charger d'une mission importante pour le Mexique.

— L'on s'occupe à huit clos dans ce moment de l'affaire de plusieurs personnes compromises dans l'assassinat du chanoine Vinuesa.

S. M. a levé la prohibition d'aller à Aranjuez, et permet d'y rester pendant huit jours. L'intendant général de la police du royaume a reçu des instructions à cet effet, et il est autorisé à délivrer des passeports.

Le conseil de Castille vient de consulter S. M. sur plusieurs difficultés relatives à l'application de l'amnistie, parmi lesquelles figure en première ligne la question de savoir si les officiers de l'ex-milice nationale et autres personnes qui, par suite du décret du 29 octobre, avaient été renvoyées de Madrid à une distance de quinze lieues, sont autorisées à y rentrer. Quelques-uns étaient rentrés ce jour

où l'amnistie a été publiée; mais ils ont reçu l'ordre de partir. Le même conseil s'occupe, dit-on, d'un travail pour faire rentrer en Espagne les personnes qui s'en sont absentées pour opinions politiques.

— Les corregidores constitutionnels de Madrid sont toujours en prison; ils se proposent, dit-on d'adresser une pétition au roi s'il ne sont pas élargis le jour de Saint-Ferdinand.

Le corps diplomatique, ayant à sa tête l'archevêque de Tyr, nonce de S. S., a eu l'honneur de se présenter au roi notre seigneur, pour le féliciter de la publication du décret royal d'amnistie. Tous les ambassadeurs, au nom de leurs souverains respectifs, ont congratulé, S. M., pour cette nouvelle preuve de sa générosité et de sa clémence. L'ambassadeur anglais et celui des Etats-Unis ne se sont pas, en cette circonstance, présentés à S. M.

— Le bruit se répand qu'au moment du départ des dernières lettres de Lisbonne, plusieurs bâtimens de guerre anglais, ayant des troupes à bord, étaient prêts à entrer dans le Tage.

### Valence, le 25 mai.

Ce matin il est parti d'ici une colonne de 150 hommes, qui s'est dirigée du côté de Reguen, à la poursuite d'une bande de *negros* de quelques centaines d'hommes. Le 21 du courant, quatorze individus ont demandé à subir la purification, et elle leur a été refusée. Il y avait parmi eux un général licencié, don Joaquin Velarde, qui se trouve sans solde et sans ressource pour nourrir sa femme et ses enfans. On a reçu ici l'ordre d'arrêter les généraux Balleteros, Zayas, Villalba et Copons; à l'égard du dernier l'ordre était déjà exécuté.

### PRUSSE. — Berlin, le 3 juin.

En conséquence de la loi générale du 5 juin de l'année dernière sur l'organisation des états provinciaux de la monarchie, S. M. a rendu le 27 mars de cette année des réglemens particuliers pour la réunion d'états des provinces du Rhin, et pour celle de la province de Westphalie. La première comprend tous les pays qui forment, sous les rapports d'administration, 1. le grand-duché du Bas-Rhin, et 2. les duchés de Clèves, de Juliers et de Berg. Les ordres de cette réunion consistent: le 1er, dans les anciens états immédiats de l'empire; le 2e, dans l'ordre équestre (*Ritterschaft*); le 3e dans les villes; le 4e est formé des autres propriétaires fonciers, qui ne sont pas compris dans le 2e et le 3e rang. Le nombre des membres de chacun de ces ordres est fixé, pour le 1er, à 4 membres; savoir: les princes de Wied-Neuwied, Wied-Runkel, Solms-Bräunfels, Solms-Hohensolms-Lich, ayant chacun un vote viril; et pour chacun des 3 autres ordres à 25, en tout 79 membres.

L'autre réunion embrasse toutes les parties de pays, qui, sous les rapports d'administration, forment la province de Westphalie. Les ordres de cette réunion sont composés: le 1er des ci-devant états immédiats de l'empire; le 2e de l'ordre équestre; le 3e des villes propres à représenter les classes industrielles de la société; le 4e de tous les autres propriétaires qui ne sont pas compris dans le 2e et le 3e. Le nombre des membres de ces 4 ordres est fixé, pour le 1er, à 11 membres; savoir: le duc d'Ahrenberg, les princes de Salm-Salm, de Salm-Kirbourg, de Kaunitz-Rierberg, le duc de Looz, les princes de Sayn-Wittgenstein-Berlebourg, de Sayn-Wittgenstein-Wittgenstein, de Bentheim-Tecklenbourg, de Bentheim-Steinfurth, de Salm-Hotsmar, et le duc de Croy, ayant chacun un vote viril; pour chacun des 3 autres à 20, total 71 membres.

Le droit à un vote viril dans le 1er ordre, soit dans l'une, soit dans l'autre réunion, se fonde sur la propriété d'un pays ci-devant immédiat, conformément aux dispositions de l'instruction du 30 mai 1820, §§ 2 et 63. Plusieurs de ces pays réunis dans la personne d'un seul propriétaire, ne donnent droit qu'à un seul vote. Ce même droit ne peut pas être aug-

menté non plus par un partage. Néanmoins S. M. s'est réservé d'accorder un vote viril dans cet ordre aux possesseurs de biens considérables de familles en fidéi-commis. Les ci-devant membres immédiats de l'empire peuvent, aussitôt qu'ils ont atteint leur majorité, prendre séance dans l'assemblée des états, régulièrement en personne; mais dans le cas d'empêchement pour cause importante, ils sont autorisés à se faire remplacer par un membre de leur famille, ou par un fondé de pouvoirs du 2e état ayant les qualités requises. Tous les autres ordres sont représentés par des députés qu'ils élisent. Dusseldorf est le siège de l'assemblée des états dans les provinces du Rhin, et Munster celui des états de Westphalie.

— S. M. a nommé maréchal de la 1re assemblée d'états du duché de Poméranie et de la principauté de Rügen, M. le conseiller-privé de finances de Borgstedt de Lubzini; M. le conseiller-privé de justice d'Arnim, de Heinrichsdorff, a été nommé suppléant.

— La banque nationale de Vienne a fait de nouveau brûler pour 10 millions de florins de papier-monnaie qu'elle a retiré de la circulation.

ANGLETERRE. — Londres, le 5 juin.

Le ministre de l'intérieur a présenté à la chambre des communes un bill qui autorisera le gouverneur de Botany-Bay et de Port-Jackson, à envoyer dans l'intérieur de la Nouvelle-Hollande les criminels déportés qui manifesteraient un esprit d'insubordination.

— Le bill pour la construction de nouvelles églises, a passé à une majorité de 42 voix contre 9.

— L'Étoile annonçait hier que l'emprunt brésilien avait été contracté, voici ce que dit le Courrier anglais du 4 juin :

« Nous sommes autorisés à annoncer qu'il n'a encore été contracté aucun emprunt pour le service du gouvernement brésilien, les commissaires nommés pour cet objet ayant refusé les offres qu'on leur a faites jusqu'à ce que les circonstances politiques qui se rattachent à l'état de leur pays aient reçu un nouveau développement.

— Il s'est passé d'horribles désordres aux courses d'Epston. Chevaux de main, équipages, piétons, tout s'est mêlé. Une dame très-connue a eu la mâchoire brisée, des cochers ont été jetés en bas de leurs sièges, des chevaux éventrés par des timons de voitures. Le défaut d'une bonne police à la française, dit l'Étoile, se fait sentir par tous les amis de l'ordre.

— Des lettres de Gibraltar du 14 mai annoncent que des agens des maisons anglaises achètent dans toutes les villes espagnoles sur la Méditerranée des doublons qui sont envoyés à Cadix et de là à Cuba.

— La séance du 2 à la chambre des communes s'est terminée d'une manière brusque et singulière. On devait s'occuper d'une motion importante de M. Brougham sur l'Irlande, et, en attendant, on décidait sur une foule de petits objets, entr'autres sur un bill relatif aux intérêts des obligations de la cité de Londres. Il était arrivé une centaine de membres; les galeries étaient remplies d'auditeurs; tout à coup on apprend que le ballon aérostatique, monté par M. et Mme. Graham, passe par-dessus les tours de Saint-Etienne, les membres sortent en foule pour regarder ce spectacle. L'alderman Wood profite de ce moment pour pousser la troisième lecture du bill. M. Holme Sumner et d'autres membres ministériels font des objections. La clôture est réclamée. On va aux voix. Il y a 25 voix pour, et 6 contre. Le président prend la parole et dit :

Il n'y a que trente-un membres présents. Le scrutin par conséquent est nul, et la séance est levée.

Les membres curieux, revenant peu-à-peu de leur excursion, trouvèrent la salle évacuée. (Journal des Débats.)

— On fait courir le bruit que le parti anti-américain, à la tête duquel se trouve un illustre personnage, a décidément emporté l'avantage dans le cabinet anglais, et que l'indépendance de l'Amérique méridionale ne sera pas reconnue pendant l'état actuel des choses; on ajoute que les puissances alliées sont d'accord avec la majorité de notre cabinet, et qu'il n'y aura pas de congrès.

(Globe and Traveller.)

FRANCE. — Paris, le 8 juin.

Avant-hier soir, le roi a travaillé avec M. le ministre de l'intérieur.

Hier, à neuf heures du matin, M. le comte de Villèle, président du conseil des ministres, est venu travailler avec S. M. S. Exc. s'est ensuite rendue chez S. A. R. Monsieur.

On dit qu'il sera proposé plusieurs amendemens au budget de 1825 que la chambre des députés discutera incessamment. Au nombre de ces amendemens on cite les suivans : Toutes les rentes seront soumises à un impôt du douzième; la dotation de la caisse d'amortissement sera réduite de 20 millions; la dotation de la chambre des pairs, s'élevant à 2 millions de rente, sera supprimée.

On dit encore que M. de Villèle est nommé duc.

Enfin l'on parle de la nomination de M. Chabrol de Crouzol, en qualité d'intendant-général des finances.

— La chambre des pairs tient aujourd'hui une séance pour s'occuper du projet de loi relatif aux bouilleurs et distillateurs, adopté par l'autre chambre.

— Après la communication des ordonnances du roi relatives à deux projets de loi qui sont retirés et dont nous avons parlé hier, la chambre des députés reprend la discussion du projet de loi concernant la septennalité, M. Dupille et M. Calémard ont parlé en faveur de la loi, M. Pavy et M. Saladin contre. La discussion est continuée à demain.

— C'est pour la seconde fois que M. de Châteaubriand subit l'épreuve d'une destitution solennelle.

Il fut destitué en 1816, comme ministre d'état, pour avoir attaqué, dans son immortel ouvrage de la Monarchie selon la charte, la fameuse ordonnance du 5 septembre, qui prononçait la dissolution de la chambre introuvable de 1815. MM. de Villèle et Corbières étaient alors de simples députés, chefs de l'opposition royaliste, et c'est pour avoir embrassé leur défense que M. de Châteaubriand devint la victime de la colère ministérielle.

En 1824, M. de Châteaubriand est encore destitué; et c'est par MM. de Villèle et Corbières, devenus ministres, qu'il est sacrifié! Chose singulière! en 1816, il fut puni d'avoir parlé; en 1824, on le punit de s'être tu. Son crime est d'avoir gardé le silence dans la discussion sur la loi des rentes. Toutes les disgrâces ne sont pas des malheurs. L'opinion publique, juge suprême, nous apprendra dans quelle classe il faut placer celle de M. de Châteaubriand; elle nous apprendra aussi à qui l'ordonnance de ce jour aura été le plus fatale, ou du vainqueur ou du vaincu.

(Journal des Débats.)

— Voici comment la Quotidienne rend compte de la manière dont M. de Châteaubriand a appris la nouvelle de sa destitution. Dimanche matin, le ministre des affaires étrangères se rendait au château, lorsqu'on lui annonça qu'un paquet important l'attendait rue des Capucines. Il rentre à son hôtel et trouve une lettre du président du conseil, ainsi conçue :

Monsieur le vicomte, j'obéis aux ordres du roi, et je vous transmets l'ordonnance ci-jointe.

Une heure après, M. de Châteaubriand avait quitté l'hôtel des affaires étrangères, et s'était retiré dans le logement qu'il occupait rue Saint-Dominique, avant d'être ministre. Il avait répondu à M. de Villèle par un billet aussi laconique que celui qu'on lui avait adressé.

Monsieur le comte, j'ai quitté l'hôtel des affaires étrangères; le département est à vos ordres.

Parmi les réflexions que fait la Quotidienne sur la destitution de M. de Châteaubriand et dans lesquelles elle se plaint amèrement de cette mesure, on trouve le passage suivant qui nous paraît tout à fait remarquable :

« Quel système de conduite nos ambassadeurs pourrions-ils suivre, si sans cesse leurs instructions sont modifiées, et dans quel tems opère-t-on ces changemens? au moment où nos rapports avec l'Espagne se compliquent, où la situation du Portugal exige une attention particulière, où la Grèce en feu peut compromettre nos intérêts commerciaux dans l'Orient; enfin, où les projets de la Sainte-Alliance exigent une suite de plans systématiquement conçus et exécutés avec persévérance. »

On désigne plusieurs successeurs à M. le vicomte de Châteaubriand : les uns parlent de M. de la Ferronnays, ambassadeur de France en Russie; les autres parlent de M. le marquis de Talaru, notre ambassadeur en Espagne; d'un autre côté on assure que M. le comte de Villèle doit garder le portefeuille des affaires étrangères, et l'on ajoute que M. le comte de Chabrol, directeur de l'enregistrement, est nommé directeur-général des finances. (Quotid.)

On croit aussi que M. de Châteaubriand ne quittera pas seul le ministère; M. de Villèle tient, dit-on, beaucoup à y faire entrer M. de Martignac. Il est question aussi de la création de quarante pairs, et de la présentation prochaine d'un nouveau projet de loi pour opérer une réduction dans la rente.

— La France a perdu un de ses meilleurs citoyens dans la personne de M. le comte Dejean, pair de France, lieutenant-général, qui vient de mourir à Paris, à l'âge de 75 ans.

— Les relations commerciales qui existent entre la France et l'île de Cuba ont engagé ce gouvernement à prendre une détermination qui sera très-utile est très-favorable aux transactions mutuelles des deux pays. Les français qui se trouvent dans les colonies étrangères des Antilles, pourront désormais recourir à l'intervention d'un consul. Nous apprenons que M. le marquis de Magnan vient d'être nommé vice-consul de France à la Havane. (Mémor. Bordel.)

— On assure qu'il se prépare à Brest une expédition maritime dont la destination n'est pas connue.

— Depuis quelques semaines il se commettait, dans plusieurs quartiers de Paris, des vols avec effraction et particulièrement dans des boutiques d'épiciers, dans des cafés

et chez des marchands de vin. Les malfaiteurs s'emparaient d'objets de peu de valeur, ils avaient bien essayé de forcer quelques magasins de bijouteries, mais ils n'avaient pas réussi. Cette bande, composée de vingt voleurs qui déjà avaient subi des jugemens infamans, exploitaient en même tems les deux rives de la Seine. La police est parvenue en deux jours à arrêter ces vingt voleurs, parmi lesquels il s'en trouve quatre soupçonnés d'être receleurs, et chez qui on a trouvé une grande quantité d'objets provenant de vols. Ces individus sont mis à la disposition de M. le procureur du roi.

BOURSE du 7 juin. — 5 p. 0/0 consol. — Jouiss. du 22 mars 183 fr. 40 c. — Act. de la Banque 1960 fr.

#### INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 10 juin.

— S. M., par arrêté du 5 mai dernier, a accordé à M. van Mesritz nommé inspecteur de la société générale des Pays-Bas, pour favoriser l'industrie nationale, sa démission honorable de la place de chef de bureau de la marine établi à Anvers.

M. van Mesritz est remplacé dans ces dernières fonctions par M. E. A. Michgorins.

Hier vers midi, un jeune garçon qui faisait baigner des chevaux à l'abreuvoir de la rue des Chartreux, près de la papeterie, tomba de celui sur lequel il était monté, à l'endroit du courant rapide du moulin; il s'accrocha à l'un des chevaux, mais ne pouvant ni remonter ni les stimuler pour les faire sortir de l'eau, il allait sans doute périr, lorsqu'un autre jeune homme nommé Vindelinx, s'avança dans l'eau jusqu'aux épaules des chevaux, et parvint heureusement à se saisir d'une longe et les ramena au bord, ainsi que le jeune garçon qui était resté cramponné.

— La foire de Tirlemont commencera le 20 de ce mois, et finira le 29. Celle aux chevaux y aura lieu le 22.

— On mande d'Emden, en date du 28 mai: Il vient de partir de ce port pour la pêche du hareng de la présente année, 251 bateaux pêcheurs.

Deux jeunes filles qui travaillaient dans la campagne près de Loncker (Overijssel), ont été tuées par un coup de foudre, et trois autres ont été asphyxiées. Ces dernières ayant repris connaissance se sont plaintes de grandes douleurs accompagnées d'une espèce de paralysie dans les membres. Les hardes des deux premières avaient été déchirées et endommagées par le feu. L'on a remarqué entre les endroits où ces filles avaient été renversées, un trou triangulaire formé par la foudre au moment où elle avait frappé la terre. L'une de ces malheureuses, âgée de 17 ans, avait reçu six blessures, et l'autre âgée de 15 ans en avait cinq.

— Le 2 de ce mois, un terrible incendie a réduit en cendre la belle habitation du cultivateur Gerrit Scholte, à Bakel (Brabant septentrional); l'aire, le moulin, deux granges, trois meules de foin, tous les meubles, les ustensiles de la métairie ont disparu en trois quarts d'heure. Il paraît que le feu a pris par la cheminée.

— Dans la nuit du 5 au 6 de ce mois, un nouvel incendie a éclaté en la commune de Zedelghen dans la Flandre occidentale. Une grange dans laquelle se trouvait beaucoup de grains et d'autres productions qui a totalement la proie des flammes. Les efforts des habitans pour maîtriser le feu ont sauvé la ferme qui se trouvait adjacente au foyer de l'incendie.

La perte est évaluée à 1500 florins. Jusqu'à ce jour on ne peut encore assurer la cause de l'événement mais un vagabond nommé Felix Pernel, qui avait, par la commisération du propriétaire, eu la permission de passer la nuit dans la grange, est en ce moment entre les mains de la justice, comme fortement soupçonné d'y avoir mis le feu avec intention.

— La malveillance paraît contribuer beaucoup aux nombreux incendies qui arrivent fréquemment depuis quelque tems dans nos différentes provinces. En voici encore un exemple: Du 31 mai dernier au 1er juin vers les onze heures du soir, le feu a été mis au toit d'une maison, en la commune de Modave, arrondissement de Huy. Le propriétaire et ses voisins se sont aperçus à tems pour arrêter les progrès qu'auraient pu faire les flammes. On ne connaît pas l'auteur de cette tentative d'incendie.

— L'Angleterre avance toujours graduellement dans l'exécution de son nouveau système de tolérance commerciale, et montre de plus en plus que ses hommes d'état ne restent pas étrangers, comme ailleurs, aux besoins nouveaux des peuples et à l'empire des circonstances. C'est dans cet esprit qu'il vient d'être conclu à Londres entre la Prusse et l'Angleterre, une convention par laquelle les sujets des deux puissances peuvent importer réciproquement dans les deux pays leurs produits territoriaux et manufacturés avec une parfaite égalité de faveur et de droits.

(L'Ami du Roi.)

— On mande d'Irkus (Sibérie orientale), en date du 8 mars, qu'il y a eu, dans cette ville, vers les deux heures du matin, trois fortes secousses de tremblement de terre.

— Des lettres de Palerme du 6 mai, et de Naples du 15, parlent d'un engagement entre les Anglais et les Algériens. Il paraît que la frégate anglaise, qui se rendait de Malte à Naples pour prendre à son bord M. le marquis de Hastings, rencontra la flotille algérienne à 15 milles au sud de Girgenti, et lui prit un brick, à la suite d'un engagement dont on ne connaît pas bien le motif.

Liège, le 10 juin.

Les journaux français confirment aujourd'hui tous les détails sur les affaires d'Espagne qui nous ont été fournis par notre correspondance particulière insérée il y a deux jours.

— La cour de cassation s'est occupée aujourd'hui comme nous l'avions annoncé, du pourvoi interjeté par le ministère public dans l'affaire de M. de Chestret. M. l'avocat-général Dandrimont a donné lecture à la cour d'un mémoire en forme de requête; Me. de Sauvage terminera à l'audience de demain la plaidoirie qu'il a commencée aujourd'hui.

— Dans la province de Limbourg: L'ordre des villes a réélu MM. Gelders, Petit Schmitz et Bloemaerts. — L'ordre des campagnes a réélu MM. Schoenmakers, Destouvelles, Van Muysen. Les trois autres élus sont: MM. Hermans, de Broukere, Kerkhoffs.

— La gazette de Madrid porte: « On avait dit ces jours derniers que le général Capapé, alléguant le mauvais état de sa santé, avait demandé la permission d'aller prendre l'air à Molina d'Aragon; bientôt après, le bruit se répandit que, sur le refus du gouvernement, Capapé s'était échappé de Madrid en se dirigeant du côté de la province où il avait l'intention d'aller.

Le départ précipité pour la capitale de l'Aragon du lieutenant-général Espana, ne contribue pas peu à faire penser que la conduite de Capapé a fait concevoir quelques craintes au gouvernement. On pense généralement que, malgré les pouvoirs les plus étendus accordés au général Espana, les Arragonais ne laisseront pas de lui donner beaucoup de besogne pour le moment.

» On apprend de Saragosse l'arrestation du maréchal-de-camp Romanillo. Il est, dit-on, accusé d'avoir tramé une conspiration qui devait avoir les plus funestes résultats, et qui, à ce qu'on prétend, avait plus d'un rapport avec les derniers événemens du Portugal.

— Mde. Margat vient de faire à Paris, avec le plus grand succès, une nouvelle ascension. Elle est partie du jardin Beaujon, à neuf heures du soir, le 3 juin. Son ballon de haut bord, entouré de quatre autres s'est élevé lentement et avec majesté. Après un quart d'heure de traversée, Mde. Margat allait descendre dans l'étang verd du bois de la commune de Velizy, à quatre lieues de Paris, mais elle s'en est aperçue assez à tems pour se diriger sur un taillis de bouleaux de cinquante-quatre pieds de haut, où elle a passé la nuit. A l'approche du jour, elle s'est glissée à terre, à l'aide d'une corde dont elle s'était munie, et a appelé à elle trois femmes qui se rendaient dans les champs pour y travailler. Ces bonnes campagnardes, après s'être remises de leur surprise, ont offert avec la plus grande aménité à l'aéronaute de partager les alimens qu'elles avaient préparés pour leur journée. M. Margat, averti du lieu où sa femme était descendue, n'a pas tardé à s'y rendre, et s'est empressé de reconnaître généreusement les soins qui ont été donnés à son épouse.

— La première représentation du *Concert à la Cour*, opéra en un acte de MM. Scribe, Melesville et Auber, a obtenu du succès au théâtre Feydeau. Les gens de goût ont vu avec une satisfaction particulière, dans la réussite de ce joli ouvrage, la preuve de ce qu'il ont avancé cent fois, savoir, qu'un opéra-comique, ne fut-il qu'un acte, ne doit pas être un simple vaudeville. Le sujet, tout léger qu'il est, offre quelques situations assez piquantes, et le dialogue quelques mots heureux. En général, la musique a été applaudie, mais les paroles ont sur elle l'avantage d'avoir excité sans interruption, l'intérêt ou la gaieté.

— Un jeune homme se présente dernièrement chez un littérateur connu; il venait le consulter sur un dithyrambe intitulé *Marie-Thérèse*, qu'il se proposait de livrer incessamment à l'impression. Après avoir vivement engagé, selon la coutume, celui qu'il avait choisi pour juge, à lui dire franchement son avis sur l'ouvrage qu'il allait lire, il commença ainsi:

Marie-Thérèse, ô toi que la fortune...

« Un moment, monsieur, dit l'aristarque en l'interrompant, je vous ferai observer que Marie-Thérèse ne peut pas entrer dans un vers. — Monsieur, répondit le poète indigné, en repliant fièrement son manuscrit, apprenez qu'une femme comme Marie-Thérèse peut entrer partout. » Ce poète a été reçu depuis, à l'unanimité, membre de l'obscurante confrérie des bonnes lettres.

Nous avons à Liège des poètes qui ne sont pas plus sévères sur la prosodie. On a entendu plusieurs fois sur notre scène une romance qu'on avait cru bon d'ajouter à l'opéra des *Deux*

Maris, d'Etienne et Nicolo, et dont un des couplets commençait par ce vers :

« Sophie plaît par sa douceur. »

Il est probable que le poète aura cru que Sophie est encore une de ces femmes qui peuvent entrer partout.

Mlle. MARS. — *Tartuffe*. — Valérie.

Monsieur le rédacteur,

Je suis marié depuis deux ans à une jeune femme qui joint à un esprit candide un excellent cœur : elle est de plus très-dévoté, et dans sa jeunesse on lui a fait tellement peur du théâtre que jusqu'ici, jamais elle n'avait osé en approcher ; mais qui peut résister à l'ascendant de Mlle. MARS ?

Le *Tartuffe*, ou *l'Imposteur*, comme le disait surabondamment l'abbé, effraya d'abord ma femme : On lui avait dit que cette pièce attaquait la religion, qu'on s'y moquait des prêtres et des choses sacrées. — Rassurez-vous, lui dis-je, la comédie qui ridiculiserait la sainteté de la religion serait sifflée : c'est l'hypocrisie que Molière a joué ; il est vrai qu'il n'a pas ménagé les faux dévots ; qu'il a démasqué leur hideux caractère avec un grand talent et que son vers énergique les frappe d'un coup terrible ; mais où est le scandale ? où est l'irréligion ? Venez, venez ; et surtout gardez-vous d'imiter cette bonne dame qui après avoir surmonté tous ses scrupules vint comme vous pour la première fois au spectacle en l'honneur de Mlle. MARS, et s'enfuit saisie d'une sainte horreur à la vue du costume noir de *Tartuffe* ; comme si l'hypocrisie ne se cachait pas sous tous les vêtements.

Avant quatre heures nous étions à la porte de la salle, et je me demandais de quelle commodité il était pour le public d'être obligé de venir prendre place deux heures et demie avant le spectacle : en ouvrant la salle plus tard elle se remplirait de même, et l'on ne paierait pas l'avantage d'une bonne place, par les tourmens de l'attente et de l'ennui. Je m'assis près de ma femme à la galerie ; mais bientôt les cris du parterre me forcèrent à me réfugier sur le banc de derrière ; son extrême dureté et la position gênante où je me trouvais ne contribuèrent pas peu à me faire maudire ceux qui appellent cela se faire respecter ; et qui continuèrent à nous étourdir de leurs cris, de leurs chansons et de leurs plaisanteries dignes en effet de beaucoup d'égarés.

L'exposition si heureuse du *Tartuffe* plut à ma femme, Mde. Pernelle l'amusa ; mais elle fut bien étonnée d'entendre lâcher à l'actrice un gros morbleu, au lieu de dire *ma bru* : tous nos acteurs lui parurent bons ; elle ne s'aperçut pas qu'aucun ne savait son rôle, et que Mlle. MARS et la souffleuse réunies suffisaient à peine pour les tirer d'affaire. C'est par complaisance que vous jouez, dites-vous, à la bonne heure : on vous excusera si vous n'êtes pas entièrement dans votre rôle ; mais au nom de Molière, sachez ses vers par cœur, et n'estropez pas impitoyablement ceux que savez. Encore si dans le peu de scènes où *Elmire* paraît, elle avait été bien secondée ; alors au moins les beautés du grand-maître auraient pu se faire jour, alors on aurait pu reconnaître Molière.

Ma femme détourna la tête à la fameuse scène où *Orgon* se place sous la table ; et je cherchai vainement à lui faire admirer avec quel art, quelle convenance Mlle. MARS conduisait un rôle que la position délicate d'*Elmire* rend si difficile.

Je vis avec plaisir que ma femme avait écouté le *Tartuffe* avec le plus grand intérêt, et que rien ne l'avait ennuyé que l'éloge un peu plat de Louis XIV qui fait ce dénouement.

A propos de ce discours, on raconte que dernièrement un acteur du Théâtre-Français, qui se pique d'un royalisme exalté, avait voulu se charger dans *Tartuffe* de ce rôle d'officier, abandonné ordinairement à des talens subalternes. Le feu qu'il mit dans l'éloge du roi fut tel qu'arrivé à ce vers :

Ce prince dont les yeux se font jour dans les cœurs.

son enthousiasme lui joua un mauvais tour ; jamais il ne put retrouver le vers ; il essaya vainement :

Ce prince dont les jours se font yeux dans les cœurs.

Ce prince dont les cœurs se font jour dans les yeux.

et toute la salle de rire du comédien monarchique qui, avec sa mémoire, venait de perdre sa gratification.

J'attendais avec impatience Valérie que j'allais voir pour la seconde fois. Ici Mlle. MARS est souvent en scène, sur elle se réunit tout l'intérêt ; aussi jouissance complète. Que la simplicité et la blancheur de son costume sied bien à Valérie ! Que ses traits sont doux ! Comme ils peignent la bonté ! la mélancolie ; la joie, la tristesse, ses yeux éteints ont encore je ne sais quel charme : et sa voix mélodieuse pénètre tous les cœurs. Dès le commencement du récit de Valérie, ma femme se mit à fondre en larmes ;

je tins bon quelque tems ; mais bientôt, je fis comme elle ; on n'entendait que des sanglots dans toute la salle ; l'acteur qui jouait avec Valérie était visiblement ému et les applaudissements, cette fois donnés plus à propos, n'interrompaient point les charmes de l'illusion.... Puissant attrait des beaux arts ! Non il n'est point dangereux de se livrer à vous ! Et loin de nous corrompre, vous éclairez nos esprits, vous adoucisiez nos passions, vous nous disposez mieux à la vertu !

Décidément c'est dans Valérie que je préfère Mlle. MARS à elle-même ; elle a produit en moi une impression profonde et difficile à effacer : chose étonnante. Mlle. MARS dans le cours de ses représentations nous a fait moins souvent rire que répandre des larmes : elle nous a prouvé qu'elle aurait été aussi parfaite dans les rôles tragiques que dans la comédie ; mais alors quelle actrice aurait joué *Silvia*, *Hortense*, *Célimène*, et tant d'autres rôles avec cette perfection qui n'appartient qu'à elle !

Ma femme qui s'était laissée aller toute entière aux charmes de l'illusion et dont l'âme naïve suffisait à peine aux émotions que Valérie y faisait naître, m'avoua le cœur gros de soupirs et les yeux encore pleins de larmes, que jamais soirée n'avait été plus agréable pour elle. Comme Valérie, elle voyait des objets nouveaux, charmants qui l'étonnaient, qui l'enivraient. Je jouissais de son extase et des larmes vertueuses qu'elle répandait en abondance. Toute la nuit, elle a rêvé de Valérie ; ce matin elle m'appelait son Ernest ; elle me rendait compte de toutes ses sensations de la veille ; et bien qu'elle parut comme se repentir d'avoir eu tant de plaisir, et qu'au charme de ses souvenirs se mêlât quelque crainte, quelque scrupule elle attendait avec impatience les moments délicieux que lui promet le spectacle de ce soir.

Ch. Rogée.

#### ÉNIGME.

Je fais tout et je ne suis rien ;  
Je fais le mal, je fais le bien ;  
J'obéis toujours, quand j'ordonne,  
Je reçois moins que je ne donne ;  
En mon nom on me fait la loi,  
Et quand je frappe c'est sur moi.

Le mot du dernier logogriphe est heure, où l'on trouve eurt.

#### BOURSE D'ANVERS. — Du 9 juin.

EFFETS PUBLICS. — Ils ont été très-faibles et offerts tant à terme qu'au comptant.

CHANGES. — L'Amsterdam court s'est placé à 1 1/4 0/10 d'avance ; le Londres court s'est traité à 40, le Paris court s'est traité au pair, et les trois mois à 1 0/10 de perte ; le Francfort et Hambourg sont restés sans affaires.

MARCHANDISES. — Il s'est traité quelques lots de sucre : 110 caisses Brésil ont été vendues en divers lots ; les blancs ont été payés de fl. 17 à fl. 18 3/4, et les blonds de fl. 13 1/2 à fl. 15 1/4, en entrepôt, suivant qualité. 600 Nattes-Bourbon, plus ou moins tachées, ont été payées fl. 13 3/4.

Environ 200 balles de cafés Brésil se sont écoulées, en divers lots, dans les prix de 39 à 40 cents.

#### MARCHÉ AUX GRAINS. — Du 10 juin.

La rasière de froment,	fl. 4 40
Idem de seigle,	» 2 78.

#### ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 10 juin.

Naissances : 3 garçons, 2 fille.

Décès : 1 garçon, 3 hommes, 1 femme ; savoir :

Lambert Joskin, âgé de 55 ans, tisserand, rue Petite-Bèche, n° 853, veuf de Cathérine D'or.

Henri-Hubert Rousseau, âgé de 44 ans, potier d'étain, rue de la Sirène, n° 1117, époux de Marie-Agnès Coune.

Pierre-joseph Vanhauve, âgé de 20 ans, mentisier, faubourg St-Gilles célibataire.

Anne Picard, âgée de 79 ans, journalière, rue Féronstrée, n° 742.

Les patrons du Sieur Jacques-Joseph Delbard, âgé de 64 ans, sans profession, natif de Liège, célibataire, sont invités à se rendre au bureau de l'état-civil, pour affaires qui les concernent.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

##### L'ECHO, JOURNAL DE CHANT.

La livraison pour le présent mois vient de paraître chez D. D. DUCUET, marchand de musique, pianos, etc., rue sous la Grande-Tour, n. 302.

On est libre de ne prendre qu'un demi abonnement.

Les bureaux du journal sont rue Souverain-Pont, n. 300, et chez les dames Mahoux et De Sartorius, maison joignant. Le prix de l'abonnement est de 10 francs par trimestre pour Liège, et de 11-50 franco, pour les autres villes du Royaume. Le prix des annonces est de deux sous par ligne.

On s'abonne à Bruxelles chez Berthot, libraire Marché au Bois ; à Maëstricht chez Mde. veuve Lefebvre-Renard, libraire ; et chez les directeurs de postes.